



Les Journées de Débat Général par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies

Informations pour les défenseurs des droits de l'enfant

QUE SONT LES JOURNÉES DE DÉBAT GÉNÉRAL ?

Bien que cela ne soit pas prévu dans la Convention relative aux droits de l'enfant (Convention), l'article 75 du règlement intérieur (CRC/C/4/Rev.1) du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (Comité) permet l'organisation de débats générales sur un article spécifique de la Convention ou sur des sujets connexes.

Le but d'une telle Journée de Débat Général (Journée) est de nourrir une meilleure compréhension du contenu et des implications de la Convention en lien avec un article ou un thème spécifique. La Journée est une réunion d'une journée qui se tient de 10h00 à 13h00 et de 15h00 à 18h00.

Toutefois, la Journée est bien plus qu'une réunion et peut être une opportunité unique d'impliquer les acteurs pertinents, notamment les enfants, autour d'un sujet spécifique à travers des consultations mondiales et d'autres activités.

À QUEL RYTHME ET OÙ ONT-ELLES LIEU ?

Le Comité tient les Journées tous les deux ans lors de sa session de septembre, généralement le deuxième vendredi de la session.

La Journée a normalement lieu au Palais des Nations, à Genève, en Suisse, bien que par le passé d'autres lieux aient également été utilisés.

COMMENT SONT CHOISIS LES THÈMES ?

Des idées pour des thèmes possibles viennent des membres du Comité ou des agences des Nations Unies, des ONG, des académies et d'autres partenaires pertinents. Le Comité publie un appel à propositions sur son site Web et à travers Child Rights Connect.

Les membres du Comité décident du thème à discuter lors d'une réunion privée et communiquent leur décision à la clôture de la session de mai-juin de l'année précédant la Journée.

COMMENT PUIS-JE SUGGÉRER UN THÈME ET QU'EST-CE QUE CELA IMPLIQUE ?

Les propositions doivent être préparées en fonction des [paramètres directeurs du Comité](#) qui décrivent les responsabilités et les tâches spécifiques de l'organisation partenaire. Les parties prenantes intéressées doivent envoyer leur proposition au Secrétariat du Comité (crc@ohchr.org) conformément à la date limite annoncée dans l'appel à propositions.

L'organisation partenaire sélectionnée doit se coordonner avec le groupe de travail du Comité (un groupe de 5-6 membres engagés à préparer activement la Journée) et le Secrétariat du Comité.

COMMENT EST STRUCTURÉE LA JOURNÉE ?

Le format de la Journée varie en fonction du sujet et des parties prenantes impliquées. Une fois la note conceptuelle de la Journée publiée, le Comité, à travers son groupe de travail de la Journée, établit l'ordre du jour en collaboration avec l'organisation partenaire.

La Journée commence généralement par une séance plénière suivie de groupes de travail et d'une séance plénière de clôture, qui comprend un compte-rendu des réunions du groupe de travail et des conclusions générales des membres du Comité.

Il y a une pause déjeuner de deux heures (de 13h00 à 15h00) durant laquelle des événements parallèles tels que des expositions, des films ou des discussions sur un thème connexe, pourraient avoir lieu.

QUI PEUT PARTICIPER ET DE QUELLES MANIÈRES ?

Avant la Journée

Toutes les parties intéressées peuvent soumettre des informations écrites confidentielles ou publiques au Comité avant la Journée. Les enfants peuvent envoyer tout type de matériel, y compris des rapports, des vidéos, des dessins, etc. Les soumissions publiques seront publiées sur la page Web du Comité.

L'appel à soumissions est une occasion unique de mener des consultations avec les enfants et d'autres parties prenantes pertinentes au niveau local, national et régional. N'importe qui peut saisir cette opportunité et utiliser la Journée pour ouvrir un débat et entreprendre des activités de sensibilisation et de plaidoyer.

Pendant la Journée

La Journée est ouverte à toute partie intéressée. Des représentants des gouvernements, d'autres organes de traité des droits de l'homme, des agences des Nations Unies, des ONG, des institutions nationales des droits de l'homme, des universitaires et autres experts et des enfants peuvent participer à la Journée.

La Journée est généralement diffusée sur le Web, ainsi les personnes peuvent regarder la Journée depuis chez elles et interagir en ligne si la participation à distance est disponible.

Selon le concept de la Journée, il pourrait y avoir d'autres manières de s'engager, comme par exemple par le biais de débats parallèles (« DGD Hubs ») à la Journée.

Après la Journée

Toutes les parties prenantes intéressées peuvent faire un suivi en utilisant les recommandations de la Journée créées par le Comité (voir ci-dessous).

COMMENT PUIS-JE M'INSCRIRE À LA JOURNÉE ?

Le nombre de participants est limité, généralement à 150 participants. Pour assister à la Journée, les participants doivent s'inscrire et obtenir une accréditation pour accéder aux bâtiments des Nations Unies.

Les lignes directrices pour l'inscription pour les participants sont publiées sur la page Web dédiée à l'événement.

La priorité est généralement accordée selon le principe du premier arrivé, premier servi. D'autres critères tels que le nombre de personnes d'une même organisation, la répartition régionale ou la participation des enfants peuvent également être pris en compte.

Il n'y a pas de frais d'inscription, mais le Comité n'a aucun financement disponible pour les frais de déplacement.

COMMENT PRÉPARER UNE SOUMISSION ÉCRITE POUR LA JOURNÉE ?

Les lignes directrices pour les soumissions sont affichées sur la page Web dédiée à l'événement. Il est important de préparer les soumissions sur la base de la note conceptuelle et des lignes directrices connexes afin de fournir des informations pertinentes et accessibles.

Les contributions doivent être soumises dans l'une des trois langues de travail du Comité (anglais, espagnol et français).

Les soumissions ne seront pas traduites par les Nations Unies.

PUIS-JE FAIRE UNE PRÉSENTATION PENDANT LA JOURNÉE ?

Le Comité accueille favorablement les contributions orales mais demande aux participants d'éviter de faire des déclarations officielles.

Le temps est extrêmement limité et les interventions doivent être concises, constructives et pertinentes par rapport aux sujets abordés.

Il n'est ni l'heure ni l'endroit approprié pour expliquer ce que fait une organisation ou comment elle fonctionne. Cette information peut être placée sur des tables prévues à cet effet dans la salle de conférence.

COMMENT ME PRÉPARER À LA JOURNÉE ?

Lisez tous les documents pertinents publiés sur la page de l'événement, y compris la note conceptuelle et les soumissions écrites.

Si vous êtes un enfant ou que vous soutenez un enfant à participer, contactez Child Rights Connect, qui pourra vous fournir des informations spécifiques et une assistance technique.

Nous vous informerons également si des activités de formation ou de briefing / debriefing sont prévues pour les enfants. Ce sont d'excellentes occasions de se familiariser avec certains membres du Comité, le lieu, et de rencontrer d'autres enfants avant et après la Journée.

La Journée est une bonne occasion de réseautage. Prévoyez un délai supplémentaire avant la Journée pour rencontrer des personnes qui pourraient venir à Genève ou qui sont basées à Genève.

EXISTE-T-IL DES DIRECTIVES SPÉCIFIQUES POUR LA PARTICIPATION DES ENFANTS ?

Le Comité est en train de rédiger des méthodes de travail spécifiques sur la participation des enfants dans les Journées. Les méthodes de travail seront adoptées à la session de mai-juin 2018 du Comité.

Ceux-ci s'appuieront sur les directives existantes du Comité relatives à la participation des enfants, notamment l'Observation Générale n°12 sur le droit de l'enfant d'être entendu et les méthodes de travail pour la participation des enfants au processus de soumission de rapports sur la Convention.

QUEL EST LE RÉSULTAT DE LA JOURNÉE ?

Le Comité adopte une série de recommandations à l'intention des États parties et des autres parties prenantes qui sont incluses dans le rapport final publié sur la page Web de l'événement.

Les recommandations peuvent demander que des études soient effectuées par l'Assemblée générale des Nations Unies (Étude sur les enfants dans les conflits armés ; Étude sur la violence contre les enfants).

Les recommandations peuvent faire des propositions pour l'élaboration de nouveaux instruments internationaux (Protocole facultatif sur les enfants dans les conflits armés, Normes internationales pour la protection et la protection de remplacement des enfants sans protection parentale).

Les contributions écrites et orales des discussions ont également contribué à la rédaction ultérieure d'Observations Générales sur des sujets similaires (VIH / SIDA et droits de l'enfant, application des droits de l'enfant dans la petite enfance, droits des enfants handicapés).

La Journée a également été l'occasion de renforcer la collaboration stratégique entre le Comité et d'autres mécanismes régionaux et internationaux des droits de l'homme, tels que le Rapporteur spécial des Nations Unies sur l'environnement pour la Journée 2016.

COMMENT LES RECOMMANDATIONS PEUVENT-ELLES ÊTRE UTILISÉES DANS MON TRAVAIL ?

Les recommandations de la Journée peuvent renforcer les arguments et les activités nationales de plaidoyer et devraient être portées à l'attention du plus grand nombre possible d'acteurs au niveau national, en particulier les enfants.

Des suggestions devraient être faites par toutes les parties concernées sur la manière dont les recommandations du Comité peuvent être suivies et mises en œuvre au niveau national afin d'améliorer la situation des enfants.

RÔLE DE CHILD RIGHTS CONNECT

Child Rights Connect fournit des conseils aux défenseurs des droits des enfants sur la manière de s'engager efficacement dans les Journées, à tous les stades du processus (depuis le dépôt de la proposition jusqu'au suivi).

Nous sommes impliqués dans la réalisation de tous les DGD du Comité, avec le HCDH et l'UNICEF, et sommes donc en mesure de collecter et de partager les bonnes pratiques.

Nous plaidons pour une participation effective et significative des enfants dans les DGD et fournissons des conseils et soutiens spécifiques à ce sujet, y compris aux enfants eux-mêmes.

Nous soumettons également des propositions de thèmes au Comité et assumons le rôle d'organisation partenaire, comme dans le cas de la Journée 2018 sur « Protéger et soutenir les enfants en tant que défenseurs des droits de l'homme ».

Des informations sur les Journées se trouvent sur la [page Web](#) du Comité ainsi que sur notre [site Web](#).

Child Rights Connect
Révisé en février 2018

Child Rights Connect

1 Rue de Varembe - 1202 Genève - Suisse

T : +41 (0)22 552 41 30

F : +41 (0)22 552 41 39

E : secretariat@childrightsconnect.org

W : www.childrightsconnect.org